## FEUILLE DE ROUTE DE L'ATELIER DU 19 FEVRIER 2024

Afin de répondre aux besoins de prise en charge médico-légale des victimes de violences en RCA, les participant.es à l'atelier « Médecine légale et droits humains: enjeux pour la paix en République Centrafricaine », qui s'est tenu à Bangui le 19 février 2024 (https://www.ceja.ch/2024/03/14/atelier-de-sensibilisation-medecine-legale-et-droits-humains-enjeux-pour-la-paix-en-republique-centrafricaine/) adoptent la présente feuille de route. Celle-ci comprend:

I- Le renforcement de la coopération entre l'Université de Bangui et le Centre Universitaire romand de médecine légale (CURML). Il est fortement recommandé la conclusion rapide (en 2024) d'une convention entre le Rectorat de l'Université de Bangui et le CURML visant à définir le cadre de coopération concrète pour la mise en œuvre d'une Unité nationale de médecine de violences, et à long terme d'un Institut national de médecine légale. Cette convention complétera l'accord de coopération existant déjà entre le Ministère de la Santé et de la Population et le CURML.

## II- La création dès 2025 de programmes de renforcement des capacités des institutions dans le domaine médico-légal incluant notamment :

- Un certificat d'études avancées (Certificate of Advanced Studies ) en violences interpersonnelles en République Centrafricaine
- Des cours d'été en médecine légale et en police scientifique pour les professionnel.les de la santé , de la justice, de la police
- La formation de spécialistes centrafricain.es en science forensique et de médecins légistes en Suisse et en Afrique

## III- La mise en place de structures de médecine des violences ( dès 2025) à deux niveaux :

- Au niveau national : c'est la création d'une Unité nationale de médecine de violences sous la supervision de l'Université de Bangui, notamment le Service de la traumatologie et de la médecine légale qui devra être doté des moyens financiers, matériels et humains nécessaires
- Au niveau régional : l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) et les différents centres hospitaliers régionaux devraient être dotés d'unités propres de médecine de violences avec des personnels bien formés.